

- ORIGINAL -

# extrait des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

**OBJET :** ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC) : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET VALIDATION DE LA CANDIDATURE

Date de la convocation : 05/12/2018

## SEANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le douze décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PADOVANI Jean-Jacques.

**Présents :** M. PADOVANI Jean-Jacques, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. NATALI Lucien, M. ROSSI Alain, Mme LORENZI Thérèse, M. LEONARDI Bernard, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALENTINI Marie-Hélène, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. CORMAT René-Pierre.

**Absents :** M. PETROGNANI Pierre M. MICALIEFF Joël, Mme GHELARDINI Vanina, Mme BAFFICO Veronique, M. SALAZAR Frédéric.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 18	Absents : 5	Représentés : 0
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

*Mme RAGAS Viviane a été nommée secrétaire.*

Dans le cadre d'un Second Appel à la Manifestation d'Intérêt « Atlas de Biodiversité Communale », la limite de dépôt de dossier étant le 23 septembre 2018, le Maire a déposé une candidature pour l'élaboration d'un Atlas de Biodiversité Communale. Le Président propose à l'Assemblée de valider cette candidature ainsi que le plan de financement.

L'ABC est non seulement un outil d'aide à la décision pour les élus, mais également l'occasion de réunir, de partager des connaissances, d'informer et d'impliquer la population sur les enjeux de biodiversité. Il est précisé qu'il est prévu d'aménager un sentier pédagogique sur la Commune.

Le montant total du projet est estimé à 25 000,00 € H.T.

Pour assurer le financement de cette opération, il est proposé à l'Assemblée Communale de valider la demande d'aide effectuée auprès de l'Agence Française de la Biodiversité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

<b>Pour : 18</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

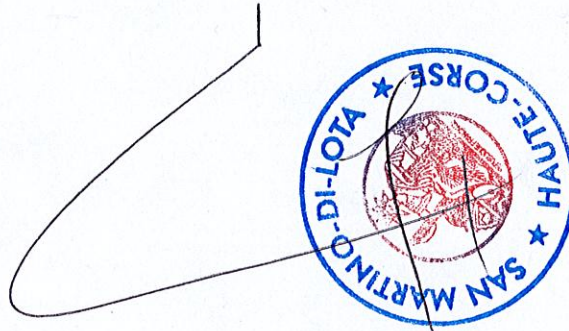
- Approuve le projet de réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communale,
- Approuve la candidature auprès de l'Agence Française de la Biodiversité afin de financer l'opération à hauteur de 80%,

➤ Fixe ainsi le plan de financement :

Opération : Atlas de la Biodiversité Communale : Approbation du plan de financement et validation de la candidature	Montant HT	Taux
part Agence Française de Biodiversité	20 000,00 €	80%
part Commune - Autofinancement	5 000,00 €	20%
Total opération	25 000,00 €	100%

- Autorise le Maire à effectuer et à signer toutes pièces concernées à ce dossier,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2018 de la Commune. Opération 1808.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le [redacted]  
et publication ou notification  
du [redacted]